

REPUBLIQUE ALGERIENE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**WILAYA D'EL TARF
DAIRA DE DREAN
COMMUNE DE CHBAITA MOKHTAR**

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHE

EN application de l'article 46-52 –du loi n° 23-12du 05/08/2023 portant règle generales relatives aux marchés publics
le p/APC de chbaita mokhtar informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales
N° 03/2026 Parus respectivement aux quotidiens /

ARABE : Akher Saa: 21/04/2026. FRANÇAIS : L'Est Républicain : 15/04/2026

APRÈS LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE ET D'ÉVALUATION DES OFFRES

EN DATE DU 04:/05/2026 LE MARCHE CITE DANT LE TABLEAU CI-DESSUS SERA ATTRIBUE PROVISoireMENT COMME SUIIT :

Projet/	Entreprise retenue	Montent TTC DA	Délais	Note points 60 p	CRITERES DE CHOIX	Observation
REALISATION SALLE DE SOIN + LOGEMENT DE FONCTION CITE SELMI TAHER	BOUCHAREB Mohamed Kamel	13.995,967.59 DA	04mois	54 P	Qualifie techniquement	

EN application de l'article 56 du loi n° 23-12du 05/08/2023 portant règle generales relatives aux marchés publics

Est conformément à l'article 82 alinéa 01 ET 03 du décret présidentiel n°15-247du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Tout soumissionnaire peut contester cette attribution provisoire par le biais d'un recours auprès de la commission communale des marchés publics dans des délais de 10 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal .

Tout soumissionnaire ayant participé à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales qui sont intéressés a prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres peuvent se rapprocher de bureau de marche dans un délai ne dépassant pas trois(03) jours a compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire.